

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAYRAN DU 21 SEPTEMBRE 2020

Présents : Mmes CASTANIER – DALPAYRAT - DELMAS - FERRAND B. - FERRAND M - SIRMAIN
Sandrine - TEYSSÉDRE.
Mrs DUPRE – GOTTARDO - MAZARS - MIQUEL - MOULY – POUGENQ – SIRMAIN
Samuel.

Absents : Néant

Excusé : Mr Kévin FRAYSSE n'a pas pris part à la délibération

Mr Anthony GOTTARDO a été nommé secrétaire

Le compte-rendu de la séance du 27 juillet est adopté par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Subvention exceptionnelle à l'ENTENTE SPORTIVE GOUTRENS MAYRAN (l'ESGM)

L'association L'« Entente Sportive Goutrens Mayran » a sollicité auprès de la commune de Mayran, une aide financière de **600** Euros pour l'achat d'un but démontable d'un coût total de 1 200 € H.T. nécessaire au bon déroulement des entraînements.

La commune de GOUTRENS est également sollicitée.

Vu la situation sanitaire actuelle, l'association a été dans l'impossibilité d'organiser les manifestations qui lui permettent de récolter les fonds nécessaires à son fonctionnement.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature même des activités de cette association qui présente un réel intérêt pour la vie de la commune, cette dernière peut légalement apporter son appui.

L'assemblée délibérante, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- d'accorder à l'association "L'Entente Sportive Goutrens Mayran" une subvention de **600** euros pour assurer l'enseignement et le suivi de la pratique du football. Cette dépense sera imputée au chapitre 65.
- d'autoriser M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire présente aux Conseillers nouvellement élus et rappelle à ceux qui ont renouvelé leur engagement les décisions qui avaient été prises fin 2018 concernant la « Signalisation d'Information Locale ». Après les mises en demeures émanant de la Préfecture auprès des professionnels qui disposaient de panneaux de pré-signalisation sur le territoire communal, les élus de la Communauté des Communes du Pays Rignacois ont décidé de commander une étude afin d'harmoniser la signalétique autorisée sur tout le territoire intercommunal et a choisi le cabinet d'étude Ligne & sens, qui a fait la même démarche sur le territoire du vallon de Marcillac, dans le but d'une harmonisation plus étendue sur ces 2 territoires qui se complètent sur le plan touristique. Ce bureau d'études a révélé que quantité de panneaux ne répondaient pas aux règlements imposés concernant la signalisation, par la multiplicité de couleurs, lettrages (taille et type), du type d'activités annoncées, de la quantité de lames sur un même mat. Une remise aux normes de ces panneaux est donc nécessaire.
Nous sommes prêts. Les panneaux signalant l'orée des Janenques sont à retirer, le coût global de l'opération est d'environ 12 000 € H.T.
- Un devis pour des travaux de nettoyage/démoussage de la toiture de la chapelle du Soulié demandé à Gilles LAPORTE, couvreur, est présenté et s'élève à 2 000 € H.T., les élus valident ce

devis. L'artisan a par ailleurs signalé qu'il faudrait élaguer un arbre dont les branches endommagent la toiture.

- Informations :

- Le goudronnage de la voirie de compétence intercommunale prévu cette année est terminé, l'élagage également effectué par les services de la CCPR est lui en cours.
 - Un courrier concernant le Fonds l'OCCAL auquel abondent, entre autres, la Région, le Département et auquel la Communauté des Communes du Pays Rignacois, soucieuse de son tissu économique, a choisi de participer a été distribué à tous les professionnels de la commune. La CCPR participe à hauteur de 3 € par habitants ce qui représente un montant de 17 000 €.
 - Une demande nous est parvenue, émanant de l'Etablissement Français du Sang, pour que nous affichions sur le journal lumineux des Farguettes une annonce pour « promouvoir » le don du sang, la situation nationale au niveau des réserves en poches de sang étant alarmante cette année. L'annonce est actuellement diffusée.
 - Lors de la rentrée scolaire de septembre, 68 enfants étaient inscrits, et, 4 sont pré-inscrits pour janvier 2021.
 - Concernant le bulletin communal, nous avons demandé 2 devis, à l'imprimerie HERAIL qui nous le ferait pour 544 € H.T. et à l'imprimerie BURLAT dont le devis s'élève à 592 € H.T., Les élus décident donc de faire appel à l'imprimerie HERAIL.
- Monsieur le maire remercie les chasseurs qui ont pris sur leur temps afin de faire diminuer la population de pigeons touristes, cette opération a été grandement appréciée vu les dégâts que ces volatiles occasionnent.
- Monsieur le maire rappelle aux élus la limitation de vitesse dans le village qui passe en entrée de 50 km/h à 30 km/h dans le cœur de celui-ci. Il nous a été signalé qu'encore des véhicules passent à trop grande vitesse et les radars pédagogiques qui ont été implantés sur la route de Rignac et sur la route de Belcastel et qui enregistrent les vitesses nous le confirment. Il ne s'agit pas de touristes mais très souvent d'habitants du village.
- Afin d'avancer sur le nouveau site internet une réunion est fixée au 8 octobre à 20h30 à la mairie. Elle est composée de Monsieur le maire ainsi que de CASTANIER Nadège - DELMAS Emeline - DUPRE Rémi - FERRAND Myriam - MIQUEL Jean-Claude - SIRMAIN Sandrine - TEYSSÉDRE Claudine

Ayant fait le tour de l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la séance close à 22h40.